



Synthèse de l'actualité : Financement des Investissements

Sources : Finances Hospitalières d'octobre 2021

Emprunts bancaires

Couverture bancaire et niveaux de taux longs

- Des besoins toujours couverts par les organismes bancaire classiques
- Taux fixes moyens observés début septembre (avec un profil de risque de crédit plutôt supérieur)
 - 15 ans 0,75%-0,85%
 - 20 ans 0,85% - 0,95%
 - 25 ans 1% - 1,10%
 - 30 ans 1,20-1,30%

La courbe des taux a tendance à se pentifier par les durées longues ce qui implique une augmentation des taux longs et des marges bancaires maintenues

Il existe de fortes disparités de taux observées selon la qualité de crédit des établissements de santé.

- Les taux restent toutefois historiquement bas.
- Attention néanmoins au tout à taux fixe qui a ses limites (l'euribor est en territoire négatif depuis début 2021 par ex), et plus simple de renégocier sa dette quand elle est indexée à taux variable.
- Sur la dette existante, les indemnités sont aujourd'hui si élevées compte tenu de l'écart entre les taux suscrits et les taux actuels, ce qui diminue nettement l'intérêt de la renégociation.

Emprunts bancaires

Concurrence sur le marché bancaire

- Transformation des modes de consultations via des plateformes du type : CAPVERIANT ou LOANBOX
 - Volume minimum de 3M€ qui peut être ramené à 500K€, les conditions financières concurrencent fortement celles de La Banque Postale, la Caisse d'épargne ou le Crédit Agricole notamment.
 - Sur 2021 on remarque que ces plateformes proposeraient des conditions financières plus intéressantes sur les durées longues que le marché bancaire classique.

Emprunts bancaires

Emprunt de trésorerie

- Certains EPS toujours écartés de ces solutions court terme par les banques
- Des solutions court terme et un accès à l'obligataires plus simple pour les CHU

Gestion financière

Prêts sensibles

Sources ; rapport d'observations définitives de la cour des comptes sur la SFIL.

- Acteur important du secteur public local, la SFIL détient 21% du stock de dette des hôpitaux.
- Au 31/12/2020 l'encours de prêts sensibles s'élève à 1Md€ contre 8,5Md€ à sa création. Il existerait une soixantaine de prêts d'établissements de santé pour un encours sensible de 300M€ fin 2020 concentré sur un petit nombre d'hôpitaux.
- La conclusion de contrat entre les hôpitaux et les ARS, prévue en 2021 (application de l'article 50 de la loi de financement de la sécurité sociale) vise l'assainissement de la situation financière des EPS et le soutien de leurs investissements, permettrait de mettre fin aux emprunts à risques.
- La cour des comptes recommande de
 - Poursuivre une politique active de désensibilisation des emprunts structurés par des offres régulières aux emprunteurs concernés
 - Mener une analyse bénéfice/risque afin d'évaluer la nécessité de désensibiliser ces prêts
 - Procéder au remplacement des prêts sensibles détenus par les hôpitaux par des prêts simples dans le cadre des contrats 2021 avec les ARS

Actualités Ségur de l'investissements

Répartition régionale des 6,5Md€ de restauration des capacités financières

- La méthode utilisée repose sur les critères d'encours de dette et de CAF. Une fois le scoring établi, la dotation est dimensionnée selon le montant total de l'enveloppe, amputée d'une marge de 20% laissée à l'appréciation de l'ARS.

Critère	Méthode retenue
DETTE	(Encours/produits) supérieur à 30% et valeur de l'écart au taux de référence dans la limite d'1/3 de l'encours
CAF	Taux de CAF nette inférieur à 1%, puis valeur à l'écart à ce taux de référence

- Le versement effectif des crédits aux établissements se fera sur une période de 9ans, les contrats devront être signés avant le 31/12/2021.
- Le montant de la 1^{ère} annuité sera le double des annuités suivantes pour donner une impulsion au dispositif.

Actualités Ségur de l'investissements

Répartition régionale des 6,5Md€ de soutien aux investissements structurants

La répartition régionale a été effectuée à la fois sur un critère populationnel et sur la base d'un premier travail de recueil des potentiels besoins des territoires par les ARS.

Les montants des dotations régionales dédiées au soutien à l'investissements ne seront confirmées qu'à l'issue de la finalisation et de la transmission des stratégies régionales d'investissements au comité de pilotage national des investissements sanitaires en octobre 2021.

Actualités Ségur de l'investissements

Déconnexion des stratégies d'investissements territorial et des PGFP

- Les ARS ont fait le choix de faire remonter les projets prioritaires par les opérateurs eux-mêmes.
- Ex d'une fiche projet :

le choix de faire remonter les projets

Exemple d'une fiche projet structurant « Ségur »

Fiche n°

Fiche projet investissement soumis à l'éligibilité Ségur - projets structurants à envoyer à ars-dfr@ars.sante.fr

Structure porteur du projet et personne ressource
N° FINESS et type d'établissement

Intitulé et nature du projet

Nom du projet d'investissement

Courte description du projet

Programme d'investissement

Mode de réalisation envisagé

Montant financier en K€

Montant total (sur ordre de grandeur) du projet TTC TTC en valeur fin de chantier (y compris études, foncier, honoraires équipements, etc.)

Le cas échéant, montant des financements (TDC) engagés avant le 31 décembre dernier

Évaluation du projet

Existence d'une évaluation financière et de retour sur investissement (RSI)

Existence d'un rapport d'évaluation socio-économique

Existence d'une évaluation environnementale

Si oui, précisez les points suivants ont été traités

Calendrier prévisionnel du projet

Laurent des études de faisabilité du projet

Intégration du projet dans le PGFP

Si études toujours en cours, précisez le stade du dossier (schéma directeur/Diagnostic de l'existant, pré-programme, PTD, Concertés APS, APS...)

Réalisation du projet (ordre de service travaux ou notification de marché de conception-réalisation)

Début et fin des travaux

Année de mise en service

Dernier plan de financement envisagé

Cette présentation n'entraîne aucun engagement financier de l'ARS et du niveau national

Dernier plan de financement (à valeur en K€)

Part envisagée par l'établissement (autre financement)	1 000 000 €
Part envisagée par l'établissement (crédits)	
TOTAL des emprunts	8 000 000 €
- Emprunts (part non aidée envisagée)	8 000 000 €
- Emprunts (part aidée envisagée par la subvention Ségur) - saisir le montant aidé envisagé	
- Emprunts (part aidée envisagée par le niveau régional ARS) - saisir le montant aidé envisagé	
Subventions en capitaux	20 000 000 €
- Part du niveau ARS envisagée (PMS ou dotations Ségur)	20 000 000 €
- Enveloppe Ségur « Investir au quotidien » envisagée (PMS)	
- Autres (FEDER, Collectivités territoriales...)	20 000 000 €
TOTAL (dont être égal au total des investissements TTC TTC en valeur fin de chantier - Cf ligne H20)	28 000 000 €

Commentaires et Complément

Merci de votre attention



Une Mission d'Appui
au service de la Performance
des Etablissements et Services
sanitaires et médico-sociaux
Pays de la Loire

7 bis allée de l'Île Gloriette, 44093 NANTES Cedex

02 53 52 62 97

www.mapes-pdl.fr